

Lettre d'Informations n° 30

Décembre 2011

Réunion du Conseil Municipal de 2 Novembre à 18 h 30.

Présents : Mmes THIEBAUT Geneviève, CERVEAU Josiane, Mrs FOLLET Bernard, VARRAIN Gérard, DELANDE Dominique et PIROTTE Christian.

Absents excusés : Mrs MARAIS Michel, LACHEVRES Marc, Mme DUCASTEL Emilie qui ont donné pouvoir et Mr BELLEVALLEE Mickael

Absente non excusée : Mme STALIN Nadège

Secrétaire de séance : Mme CERVEAU Josiane

Après lecture, le Procès Verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Usine de Brametot:

Mr l'Adjoint informe les membres du Conseil qu'une réunion d'information à laquelle ont assisté Mrs Marais, Delande et lui-même, a eu lieu à la Mairie de Crasville la Roquefort en présence de nombreux élus concernés par la déchetterie de Brametot. La SAS Valor'Caux a sollicité l'autorisation d'exploiter une usine d'extraction/méthanisation d'ordures ménagères et l'augmentation de la durée de vie et de la capacité des stockages de déchets non dangereux. Par arrêté préfectoral du 27 septembre 2011, une enquête publique d'un mois a été prescrite du 14 novembre 2011 au 14 décembre 2011 inclus, à propos de la demande.

Après avoir étudié les différents documents relatifs à cette enquête publique, le Conseil municipal fait part de ses observations et après en avoir délibéré, s'oppose au projet tel qu'il est présenté actuellement.

Décisions modificatives :

Travaux maison communale :

Mr l'Adjoint informe les membres du Conseil que pour des raisons comptables, il est nécessaire de transférer 200 000 € sur les 240 000 € prévus de l'article 2031 à l'article 2313, la perception différenciant les frais de l'architecte et de l'économiste avec les factures des entreprises. A l'unanimité les membres du Conseil donnent un avis favorable à ce transfert qui ne modifie pas le coût total.

Eclairage public :

Mr l'Adjoint précise qu'une décision modificative doit être prise pour le règlement des travaux de la 25 ème tranche de travaux du syndicat électrique (route d'Autigny et rue de la forge). Les membres du Conseil à l'unanimité donnent leur accord pour cette décision modificative.

AUTORISATION DE PAYER

